

D.E.M.A.I.I.N

DÉMOCRATIE - ÉDUCATION - MÉTIER - APPRENTISSAGE - INCLUSION - INNOVATION - NUMÉRIQUE



SANTÉ & PRÉVENTION

Vie affective et sexuelle jeunes/étudiants et confinements COVID19
By Heyme



ECOLE INCLUSIVE

Le droit à l'éducation pour tous et pour chacun ? INSHEA



DOSSIER

"Voyager pendant ses études, c'est possible" CTM



HEYME

COLLÈGE - LYCÉE - VOIE PROFESSIONNELLE

Voici résumés les grands principes éditoriaux qui guident notre démarche rédactionnelle.

Positiver et valoriser l'environnement scolaire et péri-scolaire : la communauté éducative est un ensemble dynamique, il s'y passe des choses, des initiatives sont menées (par les profs, par l'encadrement, avec les élèves, avec des partenaires extérieurs...) : il faut relater cette réalité qui montre que l'école est un milieu dynamique qui n'est pas là (que) pour contraindre. Ce faisant, valoriser l'engagement et la citoyenneté : dans l'école par des initiatives internes ou via des dispositifs extérieurs, hors de l'école (initiatives locales ou dispositifs nationaux), démocratie lycéenne... n'ayons pas peur d'employer les grands mots en disant que nous pouvons participer à notre mesure à l'éveil citoyen.

Participer à la formation de l'esprit critique sans oublier que dans « esprit critique » il y a aussi « esprit »... Nous ne cédon pas à la facilité de toujours voir les aspects négatifs de la réalité et d'entretenir complaisamment des schémas de persécution et de discrimination de la jeunesse ; cela ne nous empêche pas de stigmatiser aussi cette réalité lorsqu'elle repose sur des faits.

Dans cet état d'esprit, quels que soient les sujets abordés, nous ne proposons pas du prêt-à-penser, mais nous voulons donner à penser.

Nous ne devons pas être « complaisants » avec le système éducatif, mais « bienveillants ». Les conditions d'exercice des personnels étant de plus en plus difficiles, nous pouvons participer, lorsque les sujets s'y prêtent, à mettre en valeur ces personnels en expliquant leurs rôles, fonctions et contraintes.

Nous ne sommes pas pédagogues, ce sont les enseignants. Nous n'émergeons pas sur leurs compétences et leurs missions : nous ne donnons pas des cours. En revanche, nous pouvons proposer des outils et des conseils en matière de méthodes.

Trouver un ton qui utilise à la fois certains codes propres au lectorat, sans faire de concessions sur les règles de base du langage : l'objectif est d'être lu (« écrire pour être lu », premier commandement du journaliste), d'intéresser, tout en tirant vers le haut, avec des sujets d'actualité, qui parlent aux collégiens/lycéens sans racoler.

Notre mode de diffusion gratuit est une opportunité : n'étant pas vendu, nous ne sommes pas tenus de faire des sujets « racoleurs » pour vendre, nous avons une liberté de choix et de traitement des sujets dont nous voulons profiter pour tirer vers le haut, sans pour autant ennuyer (c'est là toute la difficulté), d'où l'utilisation d'un minimum de codes qui renvoient parfois à un langage familier (ex. : le terme « bahut » comme synonyme de collège ou lycée). Pour faire simple : des concessions sur la forme facilitent l'accès au fond.

La diversité des profils du lectorat du second degré est telle que nous savons que certains sujets intéresseront, d'autres pas. Nous balayons dans chaque numéro un spectre de sujets et de rubriques destinés à nous adresser au plus grand nombre, malgré l'exigence de ces sujets.

Les états généraux du Numérique pour l'Éducation se sont tenus à Poitiers, début novembre

Vous retrouverez un tableau synthétique des 40 propositions* en page 8 et 9 et le rapport officiel (ici)

Voici les principales avancées notables, pour la rédaction de D.E.M.A.II.N.

L'ONISEP serait d'ailleurs chargé de concevoir **“un espace numérique personnel”**. Chaque élève aurait accès, “dès le début de sa scolarité, à un portail personnalisé et sécurisé de services et de ressources ainsi qu'à des applications d'éducation et d'orientation référencées” (proposition 14). Quant au CNED, il serait chargé de “développer des dispositifs et des services de télé-enseignement et de soutien à distance gratuits pour les élèves” (proposition 11).

Un **équipement numérique** minimal pour les écoles, notons plus particulièrement la proposition 16 : « fournir une aide ciblée à l'équipement numérique des élèves » avec « des prêts de matériel aux élèves et parents repérés en difficulté ».

Une proposition objectivement neuve pourrait être retenue pendant ce confinement: la mise en place d'un **« Pass' connexion éducation »** (proposition 19) les élèves et les professeurs pourraient accéder gratuitement (ou à coût très réduit) à des “services et ressources éducatifs ». Cela signifie qu'un accord avec les opérateurs internet permettrait de ne pas prélever sur le forfait des élèves défavorisés la connexion et le téléchargement sur des sites éducatifs. Cela



PHILIPPE TOUZEAU-MENONI
DIRECTEUR DE PUBLICATIONS

a été testé durant le dernier confinement dans plusieurs départements et cela peut réduire la fracture numérique.

Enfin, la certification des compétences passerait par **PIX** pour les enseignants, les élèves et les parents (propositions 7, 13 et 21) a été aussi mise en avant.

Les collectivités territoriales ont aussi marqué leur rôle dans le Numérique Educatif.

Kamel Chibli, vice-président de la région Occitanie chargé de l'éducation et président de la commission de l'éducation de Régions de France, a rappelé que “les collectivités sont les seules institutions à investir dans les équipements numériques des élèves, alors même que ce n'est pas obligatoire. “ Ce volontarisme dépasse même parfois le cadre traditionnel d'intervention des collectivités, affirmant “ les collectivités sont désormais des acteurs de l'éducation et non plus des payeurs.” La différence entre un “acteur” et un “payeur” ? Elle consiste précisément à prendre la parole et à participer aux décisions. Autrement dit, à entrer dans la concertation...

* D.E.M.A.II.N » est une publication des Editions P.I.C.U.R.E.

Directeur de publications : Philippe Touzeau-Menoni - ont participé à ce numéro :

J. PELLETIER - TOUTEDUC - C. BILLOUT - KEZAKO - S. CHAMFORT - Ghislaine Mézin - Sylvain Joseph

S. JOSEPH - M. SLOUMA - Ph. TOUZEAU - MENONI B. JONET Alex Nihilo -

Montage partenarial Inter@Connecté: Communication spécialisée sur le segment des 0-25 ans scolarisés

Mél: philippe.TM@editions-epicure.fr - Mobile: 07 81 98 56 48 - BP 50512 06801 CAGNES SUR MER

Dépôt légal : à parution Decembre 2020 ISSN 2649-1516

Conception graphique : Steve SEBIR - Contact : sebir.steve@gmail.com

Photo couverture : Copyright : © Fotolia - Illustration utilisés : © Freepik Stories

■ FOCUS SUR ...



ÉTATS GÉNÉRAUX DU NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION

08

Présentation synthétique
des propositions issues
des EGN

Présentation synthétique des 45 propositions issues des États généraux du numérique

13

TOUTEDUC

un éditorial de Pascal BOUCHARD

SANTÉ & PRÉVENTION P.20

Vie affective et sexuelle jeunes/étudiants et confinements COVID19



14



ECOLE INCLUSIVE INSHEA

Institut National de Formation et de Recherche dédié aux besoins éducatifs particuliers.

22

Société

"Respecter les différences, c'est aussi, respecter la loi."
par Kezako Mundi



26

VOIE PROFESSIONNELLE

#story de trois alternants

Notre charte éditoriale

02

ÉDITO

Quelques mots de notre directeur de publications sur l'actualité.

03

#ENBREF & #ENBREVES

Les infos à ne pas rater, sélectionnées par la Rédac'

06



DOSSIER

"Voyager pendant ses études, c'est possible" CTM

16



PRÉSENTATION DU LIVRE

d'Isabelle Rome Plaidoyer pour un droit à l'espoir

25



LA MARINE NATIONALE

Découvrir les missions & les métiers de la Marine Nationale - actualités

28

EN #BREF & EN #BREVES

UN JEU VIDÉO D'APPRENTISSAGE ADAPTATIF POUR LES JEUNES SANS QUALIFICATION

La fondation d'entreprise FDJ annonce qu'elle va soutenir la création par le réseau des écoles de la 2ème chance (E2C) d'un jeu pédagogique numérique à destination des jeunes sans qualification. Intitulé "Horizons" et accessible par internet, il proposera des missions virtuelles pouvant être accomplies seul ou à plusieurs, avec un avatar personnalisable afin de réaliser de nombreuses mises en situation professionnelle ».



<http://vie-lyceenne.fr/un-jeu-video-dapprentissage-adaptatif-pour-les-jeunes-sans-qualification/>

TROUVAILLE : LES BLOGS DE MME COUTURIER, PROFESSEUR-DOCUMENTALISTE

Les **métiers scientifiques** sur une autre page

Dans la littérature et

Dans la bande dessinée récente

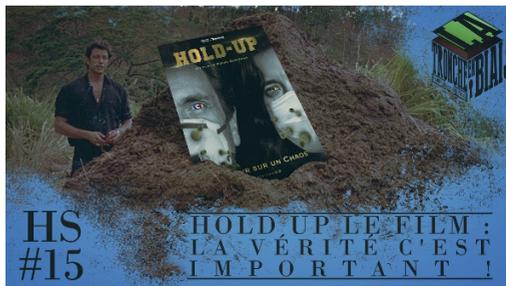
Dans les livres que j'ai lus, j'ai extrait le métier dont il était le plus question dans l'ouvrage. Quelquefois deux métiers ressortent alors le livre apparaîtra deux fois.

Découvrir [les métiers](#) par la littérature et la bande dessinée, c'est un travail entrepris par Bernadette Couturier, qui a extrait le ou les métiers dont il était le plus question chaque ouvrage, avec un lexique des codes couleurs. Quant aux dates attachées à des événements, sur le blog [ce jour là](#), le sous-titre en décrit le contenu : 'Un signe et le jour reste dans la mémoire des hommes. Les jours s'enchaîneront mais pas forcément dans un ordre logique.'

L'ARNAQUE AUTOUR DU FILM HOLD-UP : DEUX VIDÉOS

Documentaire complotiste - Broute - CANAL+

La Tronche en biais pose les (bonnes) questions avant de valider une théorie démagogique.



CALENDRIER DES EXAMENS DU BACCALAURÉAT

Les épreuves écrites de la session des baccalauréats général et technologique

Les épreuves écrites de spécialités sont fixées les **lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 mars 2021** dans l'ordre et selon les horaires **définis en annexes III et IV.** (lien vers site)

Les épreuves de philosophie auront lieu le **jeudi 17 juin matin.**

Les épreuves écrites anticipées de français, qu'elles soient passées au titre de la session 2021 ou par anticipation au titre de la session 2022, auront lieu le **jeudi 17 juin 2021 après-midi.**

Les épreuves écrites de la session du Baccalauréat professionnel

Pour la métropole, La Réunion et Mayotte, les épreuves écrites de l'examen du baccalauréat professionnel sont fixées les **mercredi 16, jeudi 17, vendredi 18, lundi 21, mardi 22 et mercredi 23 juin 2021.**

Pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon et la Polynésie française, elles se dérouleront les **mercredi 16, jeudi 17, vendredi 18, lundi 21, mardi 22 et mercredi 23 juin 2021.**

Les épreuves écrites du domaine général auront lieu respectivement :

le mercredi 16 juin 2021 pour le français et celles d'histoire-géographie et enseignement moral et civique ;
le jeudi 17 juin 2021 pour la Prévention, Santé et Environnement et l'économie-droit et d'économie-gestion ;
le vendredi 18 juin 2021 pour celles d'arts appliqués et de cultures artistiques.

Point d'information :

- Chaque candidat reçoit une convocation produite par les services académiques en charge des examens ou le Siec pour les académies d'Île-de-France ;
- Le candidat est convoqué sur 2 journées, un enseignement de spécialité par jour ; aucun cours de terminale n'aura lieu les 15, 16 et 17 mars 2021 ; les établissements organiseront des activités adaptées selon les disponibilités en locaux et encadrement pour les secondes et les 1ère ;
- Les cours d'enseignement de spécialité en classe terminale reprendront le lundi 22 mars 2021 ;
- La correction des épreuves d'enseignement de spécialité est dématérialisée.

Épreuves orales et pratiques de la session

Les épreuves du Grand oral des baccalauréats général et technologique sont fixées du **21/06 au 02/07/2021.**

L'évaluation des compétences expérimentales de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre du baccalauréat général se déroulera du **23 au 26 mars 2021.**

Les épreuves de sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique alimentation-environnement de la série STHR et l'évaluation des compétences expérimentales de biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques de laboratoire est fixée par les recteurs et vice-recteur selon l'organisation mise en œuvre pour cette session.

Les recteurs d'académie et vice-recteur concernés arrêteront les dates des autres épreuves pratiques et orales.

La remontée des notes dans **Parcoursup** est fixée au **vendredi 9 avril 2021.**

Les épreuves du second groupe des baccalauréats général et technologique, ainsi que l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel, se dérouleront dans l'ensemble des académies **jusqu'au vendredi 9 juillet 2021 inclus.**

Les recteurs d'académie et vice-recteur concernés en arrêteront les dates en conséquence.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DES ETATS GÉNÉRAUX DU NUMÉRIQUE : CONCERTATION À TOUS LES NIVEAUX

“Créer une concertation ouverte pour prolonger la dynamique des EGN” (Etats généraux du numérique pour l'éducation), c'est l'une des conclusions qui s'impose au terme des débats organisés “en ligne” les 4 et 5 novembre. Le ministère a publié 40 “propositions” organisées selon 5 thématiques mais qui pourraient se résumer selon trois axes, d'avantage de concertation, de sécurité et d'accessibilité.

La première des propositions porte d'ailleurs sur l'organisation “d'une nouvelle gouvernance plus participative au niveau national et dans les territoires”, avec au niveau national “un comité stratégique” comprenant “les représentants des collectivités territoriales, les syndicats représentatifs des personnels de l'éducation, les associations de parents d'élèves, des représentants des élèves, les opérateurs du ministère de l'éducation nationale, les associations représentatives de la EdTech, la DGE, des représentants du monde de la recherche, etc.”, un comité de pilotage, un comité de coordination des régions académiques, des comités des usagers... Ces instances seraient déclinées au niveau territorial, mais aussi “au niveau des écoles et établissements scolaires” avec pour le 1er degré “un comité de circonscription présidé par l'IEEN avec des représentants des communes, des parents d'élèves, des enseignants, des directeurs d'école, etc.” et pour le 2nd degré des “comités d'établissement” réunissant “les représentants des collectivités territoriales, les enseignants, les parents d'élèves, des représentants académiques...”

ASSOCIER CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

La recherche n'est pas oubliée puisqu'il faudrait “favoriser les projets associant chercheurs et enseignants pour une conception collaborative d'outils adaptés aux besoins de la communauté éducative et une analyse de leurs usages” (proposition 10) tandis que (proposition 37) serait créé “l'Education Data Hub”, une plateforme “de données d'éducation”, ce qui ferait “avancer la recherche en éducation” et aiderait à “construire des services plus performants”.

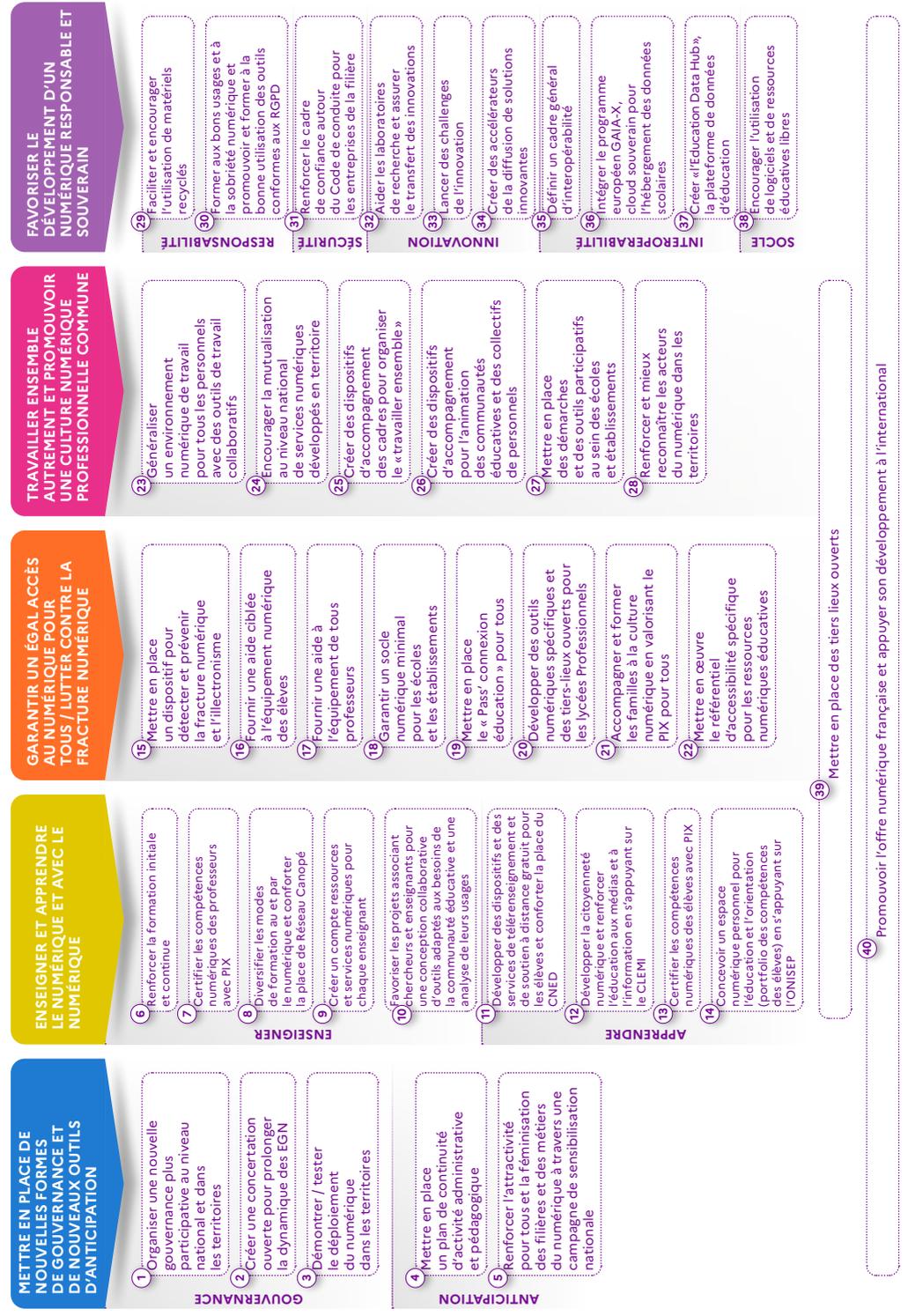
GAIA-X ET CADRE DE CONFIANCE

En matière de sécurité, à noter plus particulièrement la proposition 36, “intégrer le programme européen GAIA-X, cloud souverain pour l'hébergement des données scolaires” (sur ce “meta-cloud européen” voir [ici](#)). Cette proposition rejoint la proposition 31, “renforcer le cadre de confiance” autour du Code de conduite et du RGPD et “créer une plateforme unique de référencement des ressources et outils numériques utilisables par les enseignants dans le respect du RGPD et code de conduite”.

L'ONISEP serait d'ailleurs chargé de concevoir “un espace numérique personnel”. Chaque élève aurait accès, “dès le début de sa scolarité, à un portail personnalisé et sécurisé de services et de ressources ainsi qu'à des applications d'éducation et d'orientation référencées” (proposition 14). Pour sa part, le CNED serait chargé de “développer des dispositifs et des services de téléenseignement et de soutien à distance gratuits pour les élèves” (proposition 11).

UN ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE MINIMAL POUR LES ÉCOLES

AUTRE AXE, L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE ET AUX ÉQUIPEMENTS. A NOTER PLUS PARTICULIÈREMENT LA PROPOSITION 16. “FOURNIR UNE AIDE CIBLÉE À L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES ÉLÈVES” AVEC “DES PRÊTS DE MATÉRIEL AUX ÉLÈVES ET PARENTS REPÉRÉS EN DIFFICULTÉ” TANDIS QUE (PROPOSITION 18) LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS SE VERRAIENT “GARANTIR UN SOCLE NUMÉRIQUE MINIMAL EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT” ET QUE SERAIENT RENFORCÉS “LES MOYENS DE MAINTIENANCE DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS (DE LA COMPÉTENCE DES COLLECTIVITÉS) EN INCITANT LA MUTUALISATION DES MOYENS (L'OBJECTIF ÉTANT D'AVOIR UN TECHNICIEN INFORMATIQUE PAR ÉTABLISSEMENT)”. GRÂCE À UN “PASS' CONNEXION ÉDUCATION” (PROPOSITION 19), “LES ÉLÈVES ET LES PROFESSEURS POURRAIENT ACCÉDER GRATUITEMENT (OU À COÛT TRÈS RÉDUIT)” À DES “SERVICES ET RESSOURCES ÉDUCATIFS”. LA CERTIFICATION DES COMPÉTENCES PASSE PAR PIX POUR LES ENSEIGNANTS, LES ÉLÈVES ET LES PARENTS (PROPOSITIONS 7, 13 ET 21).



GÉOLOCALISATION CE QU'IL FAUT SAVOIR

Jeux, applications routières ou de transport, domotique, réseaux sociaux... Environ un tiers des applications mobiles utilisent les données de géolocalisation de notre smartphone. S'il apparaît évident que les données de géolocalisation sont utilisées par les services de navigation et de cartographie, qu'en est-il des autres types d'applications ?

Localiser, être localisé : connaissons-nous vraiment les enjeux de l'accès aux données de géolocalisation ?

Initialement créée pour l'armée, cette technologie a été ouverte au grand public au début des années 2000 en France. Elle a d'abord trouvé des applications professionnelles en facilitant la navigation routière et maritime ou encore en simplifiant la gestion de flotte de véhicules.

ÉVOLUTION DES USAGES

Aujourd'hui, si l'aide à la navigation et la cartographie gardent la tête du classement, la géolocalisation envahit de nouveaux domaines et notamment :

- la sécurité des biens en facilitant la récupération d'objets en cas de vol,
- la domotique en gérant par exemple l'éclairage ou le chauffage en fonction de la présence ou de l'absence des occupants à des fins d'économies d'énergie,
- la sécurité des personnes appliquée au domaine de la santé - détection d'une immobilité prolongée en cas de chute ou de malaise et alerte des secours par exemple, ou encore au domaine du sport - assurer la sécurité des randonneurs ou des skieurs hors-pistes par exemple.
- le marketing : certaines applications proposent des offres commerciales lorsque l'utilisateur est proche de tel ou tel magasin.
- les réseaux sociaux en permettant d'ajouter notre position au moment où nous postons un message.
- Le travail collaboratif en permettant aux utilisateurs de participer à la co-création de la cartographie d'un territoire.

LE SMARTPHONE NE DOIT PAS ÊTRE UN ESPION

Si certaines applications accèdent légitimement aux données de géolocalisation pour offrir leurs services, pour d'autres, le besoin n'est pas évident. Il est, par conséquent, nécessaire d'être vigilant sur la fréquence d'accès à la géolocalisation des applications : certains éditeurs ne chercheraient-ils pas à créer une base de données recensant nos habitudes de déplacement ? Lieux de vie et de travail, loisirs, temps de transport, fréquentation d'établissements de soins ou de lieux de culte... Ce qui transformerait notre « smartphone » en espion de nos habitudes.

Se posent alors les questions de la collecte des données, du traçage et de la protection de la vie privée, car bien souvent nous ne sommes pas suffisamment informés et/ou n'avons pas toujours conscience d'avoir validé ces remontées d'informations.

Il est toujours possible de limiter l'accès des applications à la géolocalisation en paramétrant les réglages de son téléphone en fonction de ses besoins.

À CE TITRE, IL EST IMPORTANT DE S'ASTREINDRE À RESPECTER QUELQUES RÈGLES SIMPLES :

- 1 - Désactiver l'accès aux données de localisation lorsqu'on n'en a pas l'utilité
- 2 - Limiter l'accès au service de géolocalisation à la stricte utilisation de l'application quand c'est possible
- 3 - Supprimer l'historique des localisations
- 4 - Bien lire les conditions générales d'utilisation à l'installation de toute nouvelle application pour connaître les conditions d'accès aux informations personnelles.

**LA GÉOLOCALISATION EST LA DONNÉE LA PLUS COLLECTÉE SUR NOS SMARTPHONES
(EN MOYENNE, 76 ÉVÉNEMENTS PAR JOUR ET PAR PERSONNE)**

**LES MODES DE GÉOLOCALISATION OFFRENT UNE PRÉCISION POUVANT ALLER DE UN MÈTRE
(SATELLITE) À QUELQUES MÈTRES (BORNE WI-FI)**



COMMENT UTILISEZ-VOUS LA GÉOLOCALISATION ?

QUESTION 1 : POUR VOUS, LA GÉOLOCALISATION C'EST,

- 👍 Aider les voleurs à connaître le meilleur moment pour passer à l'action
- 📍 Parfois bien utile, pour se repérer par exemple
- 🏠 Indispensable au citoyen moderne

QUESTION 2 : À L'ÉTRANGER OU DANS UN LIEU QUE VOUS NE CONNAISSEZ PAS,

- 🏠 Vous activez toujours la géolocalisation pour vous repérer
- 👍 Vous utilisez une carte, un plan
- 📍 Vous utilisez les « hot spot » Wifi pour valider votre itinéraire

QUESTION 3 : VOUS ÉGAREZ VOTRE TÉLÉPHONE,

- 👍 Vous êtes désespéré, retracer votre emploi du temps va vous prendre beaucoup de temps.
- 🏠 Pas grave, vous avez activé l'option géolocalisation et vous allez le retrouver rapidement via votre ordi.
- 📍 Vous demandez à un ami de vous appeler pour le retrouver via la sonnerie

QUESTION 4 : VOUS FAITES DU « SHOPPING »,

- 🏠 Vous aimez recevoir des messages vous annonçant une opération promotionnelle
- 📍 Vous aimez retrouver vos magasins favoris facilement
- 👍 Vous aimez découvrir par vous même les offres des magasins

QUESTION 5 : SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX,

- 📍 Vous vous géolocalisez uniquement pour des événements particuliers
- 👍 Vous n'activez jamais la géolocalisation
- 🏠 Vous vous géolocalisez systématiquement pour informer votre réseau du lieu où vous vous trouvez

RÉSULTATS

Vous avez une majorité de 🏠 : vous ne sortez jamais sans vous localiser. Sécurité des biens, commerce, transport... Votre smartphone est l'outil idéal pour vous repérer, trouver des bons plans en proximité et partager des moments avec vos amis.

Vous avez une majorité de 📍 : vous utilisez la géolocalisation à des fins de sécurité et pour le transport mais vous ne voulez pas que tout le monde sache où vous êtes et à quel moment. La vie publique a ses limites.

Vous avez une majorité de 👍 : vous mettez votre vie privée avant toute chose. Pas question d'être pisté par votre téléphone.



- 🏠 Agenda
 - 👶 Petite enfance
 - 🎒 Scolaire
 - 🎓 Péri-scolaire
 - 🎭 Culture
 - ⚖️ Justice
 - 🎯 Orientation
 - 📁 Archives
- Recherches et publications Actualités Tribunes Jurisprudence Revue de la presse et des sites Textes officiels

La lettre du 18 novembre 2020

Editorial. Il est évidemment trop tôt pour tirer un bilan de la réforme du lycée, mais les premières tendances sont nettes. Les combinaisons de spécialités qui rappellent les séries S et ES sont les grandes gagnantes. Les élèves qui choisissaient autrefois ces séries ont aujourd'hui davantage de possibilités pour les "colorer" ; dès lors, leurs avatars gagnent en attractivité et attirent des élèves aux profils plus diversifiés. Conséquence, l'ancienne série L, les humanités, la philosophie, les langues de l'antiquité sont perdantes, en dépit des intentions annoncées. Quant aux élèves de troisième, ils s'orientent moins qu'avant vers la voie professionnelle qui devait pourtant être considérée comme une "voie d'excellence".

C'est l'un des enseignements des données statistiques que le ministère vient de publier. On y apprend aussi que la scolarisation à 2 ans décline encore, que la scolarisation à 3 ans régresse, malgré la loi, que les taux de redoublement baissent à peu près à tous les niveaux, bien que le ministre ait déclaré qu'on ne mettrait plus "la poussière sous le tapis" avec des passages systématiques.

Qu'en conclure, sinon que les tendances structurelles pèsent davantage que les volontés ministérielles ? C'est ce qu'avait compris, en son temps, François Bayrou et bien d'autres après lui ont vu leurs réformes perdre de leur mordant. C'est encore une fois très clair avec les publications statistiques de cette semaine. Le réel résiste. Les lycéens, lorsqu'ils en ont les moyens, et surtout si ce sont des garçons issus de milieux favorisés, s'orientent vers les enseignements qui assurent (ou dont ils croient qu'ils assurent) les meilleurs débouchés.

En Guyane et à Mayotte les systèmes scolaires ne sont pas en état de scolariser tous les enfants et partout ailleurs, les gendarmes n'ont pas les moyens d'aller chercher les "3 ans" que leurs parents préfèrent garder à la maison. Chacun, à commencer par les gestionnaires, a compris que les redoublements coûtent cher et que leur efficacité est très limitée. Leur suppression supposerait que soient mises en place des alternatives crédibles. Est-ce le cas des dispositifs "devoirs faits", "école ouverte" et "vacances apprenantes" ?

Pascal BOUCHARD

Pascal Bouchard, journaliste spécialisé en éducation. Il a été producteur sur France-Culture d'émissions consacrées à l'innovation pédagogique (1984-1997), et co-fondateur d'une agence de presse spécialisée (1998-2008). Il était auparavant enseignant. Agrégé de lettres et docteur en sciences de l'éducation,



Découvrir [touteduc](https://touteduc.fr)



LE DROIT À L'ÉDUCATION POUR TOUS ET POUR CHACUN

Une introduction par :
Murielle Manguin, Directrice des Études de l'INSHEA, Maître de conférence en Droit public

Un système éducatif inclusif

Le droit à l'éducation pour tous est consacré, depuis le milieu du 20^{ème} siècle, par le droit international et le droit français, dans la déclaration universelle des droits de l'homme comme la constitution française. Considéré comme un droit fondamental, il a une valeur particulière en ce qu'il constitue la condition de réalisation des autres droits de l'homme. Déterminant pour développer le potentiel de chacun et contribuer à l'épanouissement de chaque enfant, le droit à l'éducation permet aussi de réduire les inégalités et de lutter contre la pauvreté. Outil de développement humain, social, économique et culturel, il joue un rôle essentiel dans la construction d'une société de paix.

L'éducation doit être accessible à tous, sans discrimination. Comme l'explique Bengt Lindqvist, rapporteur spécial

des Nations Unies, « tous les enfants et les adolescents du monde entier, avec leurs atouts et faiblesses individuels, leurs espoirs et leurs attentes, ont le droit à l'éducation. Ce ne sont pas nos systèmes éducatifs qui ont droit à certains types d'enfants; c'est donc le système scolaire d'un pays qui doit être adapté pour répondre aux besoins de tous les enfants ».

L'école a donc vocation à accueillir tous les élèves, quels que soient leurs caractéristiques individuelles ou sociales, leurs aptitudes et leurs besoins, pour les accompagner dans la maîtrise des apprentissages. Le système éducatif doit ainsi être conçu pour prendre en compte cette diversité et s'y adapter.

C'est le sens de l'article L.111-1 du code de l'éducation qui pose les valeurs et les principes de l'éducation.

Article L. 111-1 du code de l'éducation : « L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. »

LE DROIT À L'ÉDUCATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS HANDICAPÉS

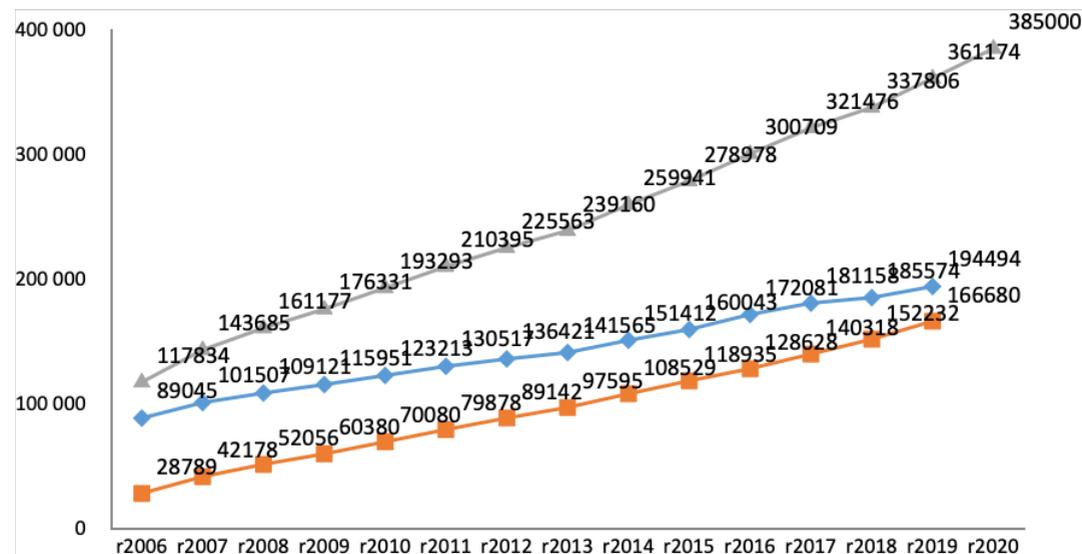
Si le droit à l'éducation est essentiel pour tout individu, il est encore plus important pour les personnes qui ont des besoins spécifiques et qui, dès lors, rencontrent des obstacles dans l'accès aux apprentissages. Longtemps, c'est l'école même qui a fermé ses portes aux enfants différents, et aux enfants handicapés en particulier. Aujourd'hui, un refus d'inscription dans un établissement scolaire ou universitaire, sur le fondement du handicap, constitue une discrimination, qui peut être pénalement sanctionnée.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées reconnaît que tout enfant en situation de handicap a le droit d'être inscrit en milieu ordinaire, dans l'établissement le plus proche de son domicile.

Elle crée également le droit à un parcours de formation personnalisé et adapté. En fonction des besoins de l'élève en situation de handicap, des aménagements, accompagnements et adaptations peuvent être mis en œuvre :

- Aide humaine ;
- Matériel pédagogique adapté ;
- Aménagements pédagogiques ;
- Aménagements du cursus et des examens ;
- Accompagnement par un service médico-social...

Pour en bénéficier, l'élève doit cependant obtenir une reconnaissance de son handicap en milieu scolaire, par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).



Evolution des effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les écoles, lycées et collèges (source : MEN, 2020)

VOYAGER PENDANT SES ÉTUDES

Tour d'horizon (non exhaustif) des nombreuses possibilités pour conjuguer séjour à l'étranger et expérience professionnelle, avec ou sans diplôme!

METTRE À PROFIT UNE EXPÉRIENCE À L'ÉTRANGER

L'expérience à l'étranger est de plus en plus valorisée lors du parcours scolaire ou universitaire et pousse les jeunes à s'expatrier de façon ponctuelle ou plus pérenne.

La grande majorité des jeunes de retour d'un séjour à l'étranger le conseille : l'essayer, c'est l'adopter! La somme des avantages et des bénéfices que l'on peut tirer d'une telle expérience tant sur le plan professionnel que personnel constitue l'argument principal pour ceux qui se décident à partir.

Dans cette perspective, l'étranger attire et promet de nouvelles expériences, de nouveaux savoirs et permet même de décrocher l'entrée dans certaines formations. En effet, nombreuses sont les possibilités pour accéder à cette opportunité de voyage pendant son cursus, tout dépend de ses propres aspirations.

Alors, avec ou sans diplôme, expérience ou débutant, tout est possible lorsque l'on veut profiter des richesses de notre monde!



FOCUS

1. Le Volontariat à l'étranger
2. Le Service civique
3. Les programmes d'échanges

LE VOLONTARIAT À L'ÉTRANGER



Si auparavant le volontariat à l'étranger faisait écho à l'entraide envers les pays considérés en voie de développement dans lesquels des jeunes effectuaient des missions de soutien aux populations locales, le concept a aujourd'hui beaucoup évolué. A travers une volonté grandissante de la jeune génération de parcourir le monde, de nouveaux programmes ont été développés tandis que des agences et associations spécialisées ont vu le jour pour répondre à ces nouvelles aspirations. Le Volontariat à l'étranger revêt désormais différentes formes et constitue un domaine large qui ne cesse de s'étendre.

Le volontariat à l'étranger est une mission non rémunérée (mais parfois indemnisée), dans le cadre d'un projet éducatif, social ou encore environnemental. Il peut s'agir d'une expérience de quelques semaines ou de plusieurs mois, voire un an ou deux.

La multiplication des possibilités et programmes fait qu'aujourd'hui, un projet de volontariat peut s'inscrire dans une logique de développement des compétences, des expériences, afin d'être valorisé par la suite sur votre parcours professionnel. On peut donc obtenir un bénéfice personnel à partir en tant que volontaire à l'étranger.

Explorez les différents types de volontariat

[V.I.A \(Volontariat International en Administration\)](#)

[V.I.E \(Volontariat International en Entreprise\)](#)

[V.S.I \(Volontariat de Solidarité Internationale\)](#)

[S.V.E \(Service Volontaire Européen\)](#)

[Le Volontariat Franco-Allemand](#)

[Le Volontariat du Patrimoine - UNESCO](#)

Volontariat dans une ONG à l'étranger

Volontariat sur les chantiers humanitaires

Volontariat dans l'éducation à l'étranger

Volontariat avec les animaux à l'étranger



Carla, 24 ans
Étudiante en Sécurité internationale, Défense et intelligence économique



"Professionnellement, mon projet de volontariat n'avait à priori aucun lien avec mes aspirations professionnelles. Finalement, je me retrouve dans mes rêves les plus fous, à vouloir m'installer et créer un sanctuaire pour les espèces en danger."

Ayant envie de partir à l'aventure, tout en donnant de mon temps et de mon énergie, j'ai choisi le volontariat. La période s'y apprête parfaitement: à 22 ans, je n'avais pas d'obligation familiale et quant à mes études, les stages n'étaient pas obligatoires entre la dernière année de licence et la première année de master. Le choix d'un volontariat était purement personnel et n'avait que peu de lien avec mes études. Avant de rentrer dans la vie active, je souhaitais avoir une expérience propre à moi-même et c'était le moment ou jamais. Toutefois, choisir un projet de volontariat n'est pas chose aisée. En effet, les arnaques sont nombreuses et il faut bien choisir son entité d'accueil. J'ai fini par choisir une agence qui correspondait à ce que je défendais, c'est à dire une agence fiable et éthique, qui participait avec les fonds récoltés à la sauvegarde des espèces animales. Je recherchais aussi un volontariat à un coût raisonnable, avec des personnes ayant une connaissance solide de la partie Sud de

l'Afrique. Je souhaitais par ailleurs accomplir un rêve d'enfant et vivre autour des plus impressionnantes espèces animales et dans un lieu où je pourrais aussi améliorer mon niveau d'anglais. J'hésitais entre deux pays du sud de l'Afrique, le Botswana et l'Afrique du Sud. Finalement, le choix s'est porté sur l'Afrique du Sud.

Me voilà alors partie un mois à côté de Port Elizabeth, dans un projet de conservation et de protection des espèces BIG 5 dans la Réserve Shamwari. Cette expérience m'a beaucoup appris mentalement et spirituellement parlant. J'ai appris à lâcher prise et à me montrer telle que je suis, dans mon fort intérieur et à ne plus faire attention aux apparences. Professionnellement, mon projet de volontariat n'avait à priori aucun lien avec mes aspirations professionnelles. Finalement, je me retrouve dans mes rêves les plus fous, à vouloir m'installer et créer un sanctuaire pour les espèces en danger.



LE SERVICE CIVIQUE



Qu'est ce que c'est?

Le service civique est un engagement volontaire sans condition de diplôme au service de l'intérêt général qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Il peut être effectué sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24 heures par semaine et il est compatible avec la poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Vous pouvez également effectuer un service civique si vous possédez la nationalité d'un autre État membre de l'Union européenne ou si vous êtes en mesure de justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.

Dans quelle domaine s'investir?

Le service civique peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements, régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...) dans 9 grands domaines : culture et loisirs; développement international et action humanitaire; éducation pour tous; environnement; intervention d'urgence en cas de crise; mémoire et citoyenneté; santé; solidarité; sport.

Un service civique peut être valorisé dans le parcours académique d'un étudiant, notamment par l'attribution d'éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, de crédits ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits), de points « bonus » dans la moyenne générale sur proposition du jury, la dispense de stage ou d'enseignement.



Elaheh, 21 ans, étudiante en LLCER Serbo-croate Service civique de 6 mois au Kosovo

Après avoir entamé une première de fac et m'être rendue compte que je n'étais pas dans la bonne voie, je me suis tournée vers le service civique.

C'était alors la meilleure alternative à une année universitaire classique, déjà entamée, et que je ne voulais pas perdre. J'ai donc voulu mettre à profit le temps qui m'était octroyé pour m'investir dans une mission à l'étranger. Au delà d'une expérience professionnelle à venir, je souhaitais m'impregner d'une autre

Quelles conditions pour les mineurs?

Les conditions d'engagement des volontaires mineurs de 16 à 18 ans sont soumises à des modalités particulières, notamment sur la nature des missions confiées, ainsi qu'à la fourniture d'une autorisation parentale. La durée maximale du service est limitée à 35 heures réparties sur 5 jours et ils bénéficient d'une journée de congé supplémentaire par mois.

Le Service civique est-il rémunéré?

Une indemnité de 473,04 € par mois est versée au volontaire par l'État, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. L'organisme d'accueil verse aussi une prestation en nature ou en espèces d'un montant de 107,58 € correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports. Cette prestation peut être versée de différentes façons (titre repas, accès à la cantine, remboursements de frais, etc.).

Avantages

Après votre inscription, l'Agence du service civique vous adresse, par voie postale, votre carte du volontaire qui est valide durant toute la durée de la mission. Elle donne les mêmes droits et avantages financiers et contractuels que ceux accordés avec une carte étudiante par les enseignes commerciales ainsi que des avantages spécifiques : aide aux vacances, offres spéciales sur une complémentaire santé, une assurance habitation, un abonnement à la presse...

**toutes les informations sont issues des sites officiels pour le Service Civique*

culture et de développer l'adaptabilité et l'empathie qui me semblent être des qualités essentielles pour s'épanouir.

Le Kosovo s'est présenté comme une opportunité plutôt qu'une véritable aspiration. Les missions proposées par l'association et son mode de recrutement m'ont séduite. J'ai vécu pendant 6 mois au cœur d'un quartier Rom d'une municipalité serbe du Kosovo, un double défi car ni les Serbes ni les Roms ne sont des communautés majoritaires dans ce pays. Pour autant, nous travaillions quotidiennement avec des enfants animés par la soif d'apprendre et l'envie de découvrir, j'ai vécu des moments de partage inoubliables. Un conseil : engagez-vous!



© Gaia Kosovo

LES PROGRAMMES D'ÉCHANGE



Pour la plupart, les programmes d'échange font écho à l'enseignement supérieur et à la possibilité pour les étudiants de bénéficier d'un enseignement à l'étranger dans le cadre de leur formation. Le programme en question est inscrit dans un cadre institutionnel, ce qui signifie que les échanges d'étudiants sont définis dans un accord qui a été conclu entre l'université/école et une ou plusieurs institutions (universités, institutions européennes ou multilatérales). La majorité des programmes d'échange d'étudiants en Europe sont régis par des accords Erasmus+.

En règle générale, les programmes d'échange s'effectuent sur une année ou sur un semestre selon le niveau d'études et la discipline. Chaque université ou école dispose de partenariats qui lui sont propres, par conséquent les programmes peuvent varier d'une institution à une autre. Il est donc préférable de se renseigner auprès de son établissement pour étudier les possibilités d'échange.

Il est également possible de profiter de programmes d'échange linguistiques ou culturels proposés par divers organismes privés.

Aujourd'hui, si on parle surtout des programmes d'échange étudiants à travers le célèbre programme Erasmus, en réalité il est possible de profiter de des programmes d'échange dès le collège ou le lycée. ↓



Retour d'expérience

J'ai eu l'opportunité de passer 6 mois de mon année de seconde en Allemagne dans le cadre du programme Voltaire, en participant à un échange individuel. Cette première expérience à l'étranger m'a permis de partir seule et d'être accueillie dans une famille allemande, d'aller au lycée et de suivre les cours des élèves allemands de mon âge. En plus d'avoir amélioré mes connaissances linguistiques, cet échange m'a permis de découvrir une nouvelle façon de vivre, de m'ouvrir aux autres et de sortir de ma zone de confort. J'ai vécu en immersion totale tout au long de cet échange et partageais également cette expérience avec d'autres jeunes français lors de rassemblements organisés par l'OFAJ (Office Franco-Allemand de la Jeunesse).

J'ai pu participer au programme Voltaire car le coût était relativement accessible : en échange d'un rapport à la fin du séjour, l'OFAJ accordait une bourse de 500€ afin d'aider à rembourser les billets d'avion et les frais engagés sur place. Le fait d'être dans une famille et d'accueillir en retour une adolescente chez moi rendait possible ma participation. Ces 6 mois ont été décisifs sur mes deux autres expériences à l'étranger que j'ai réalisées en Allemagne également.

Puis tard, en 2013, lors de ma troisième année de licence en LEA (Langues étrangères appliquées), j'ai décidé de partir en Erasmus à Cologne. J'y ai suivi des cours de relations internationales et d'économie en allemand et j'en ai profité pour commencer à travailler dans le domaine de la traduction. J'ai alors effectué un stage en management de projets de traduction dans le cadre du programme Erasmus+ l'année suivante et j'ai finalement choisi de rester travailler là-bas pendant un an.

J'ai été pleinement satisfaite de tout ce que m'ont apporté les programmes Erasmus car cela m'a permis d'étudier et de travailler à l'étranger, d'être accompagnée dans le cadre de mes recherches de logements et ainsi qu'au niveau administratif et de rencontrer beaucoup de gens. De plus, côté financier, je suis pleinement consciente du soutien significatif apporté. Les bourses accordées auraient pu me permettre de vivre correctement, sans pour autant pouvoir profiter de la vie sur place comme je l'entendais. C'est pourquoi j'ai opté de travailler en parallèle à mes études, ce qui m'a été très bénéfique pour ma recherche de stage puis pour décrocher un CDI par la suite.

Mes expériences à l'étranger sont déterminantes dans mon parcours jusqu'ici. J'ai, en ayant dû m'adapter à de nouveaux environnements à l'étranger, pu développer certains traits de caractère, tels que la spontanéité et la flexibilité. De plus, je compte continuer à accumuler de l'expérience en dehors de la France et ai choisi des métiers (professeur de FLE et traductrice) que je peux exercer partout dans le monde.



Charlotte, 26 ans
Enseignante FLE (Français Langue Étrangère) et Traductrice (français-allemand)

Programme
Voltaire
Partir 6 mois en Allemagne

OFAJ
DFJW





Vie affective et sexuelle jeunes/étudiants et confinements COVID19

Avec les deux périodes de confinement qu'elle nous a fait traverser, 2020 est une année bien particulière pour les jeunes.

Cette situation inédite se surajoute aux complexités des apprentissages de la vie affective et sexuelle des jeunes femmes et hommes : relations amicales, amoureuses, premières expériences sexuelles, vie sexuelle... en quoi les deux confinements ont-ils contribué à bouleverser ce qu'on pensait connaître de la vie affective et sexuelle des jeunes français-ses?

Quelle santé sexuelle dans notre contexte de confinement ?

Les jeunes et une partie des étudiants sont partiellement confinés et peuvent se rendre sur leur lieu d'études. Mais cette liberté est relative car elle ne permet pas de poursuivre les relations sociales ou amoureuses au-delà de ce contexte réglementé. Pourtant la vie sociale, ou affective et sexuelle ne nécessitent-elles pas d'autres temps pour être pleinement vécues ?

Dans la santé sexuelle, les dimensions liées à l'épanouissement sont primordiales. Or, le contexte très contraint des confinements met à mal les prérequis de cette santé sexuelle, à commencer par la

dimension sociale, limitée aux cours et aux réseaux, ne permettant que partiellement de s'y épanouir. De plus, les déplacements doivent être légitimes en-dehors des trajets scolaires... dans ce contexte, il devient moins facile de se donner rendez-vous sans éveiller la curiosité des parents ou des autorités (contrôles).

En parallèle, la distanciation et les gestes barrières constituent des freins évidents quand on désire se rapprocher et avoir des moments intimes. Cela n'est pas toujours facile à gérer pour les jeunes : auparavant on risquait un refus (le râteau). Aujourd'hui, on risque sa santé en se rapprochant en-deçà du mètre préconisé, en se prenant la main ou en enlevant son masque pour échanger un baiser. On peut aussi être confronté à un-e partenaire très observant-e des gestes barrières au contraire beaucoup trop détendu-e ou insouciant-e, ce qui peut perturber. Enfin, en matière de vie affective et sexuelle, l'intimité est également un sujet important, d'autant plus lorsqu'il s'agit des premières fois.

Or, dans un contexte confiné, les conditions de l'intimité sont également plus difficiles à réunir : les parents sont peut-être plus souvent à la maison en télétravail ou en chômage partiel, rendant bien plus compliquées les invitations d'amis au vu et su des parents ou en espérant qu'ils ne le sachent pas. Enfin, la problématique de sécurité

sanitaire COVID se surajoute aux problématiques de contraception et de prévention des IST, pas toujours connues et investies en début de vie affective et sexuelle. Mais est-ce si facile d'être rigoureux, responsables et exemplaires quand se surajoutent risques de grossesse, risques d'IST et risque COVID, alors que des enjeux intimes et complexes s'entremêlent dans leur apprentissage de la vie affective et sexuelle ?

Quelle appropriation de sa Santé en période de crise sanitaire majeure ?

Une génération de jeunes aura expérimenté une vie affective et sexuelle dans le contexte particulier de crise sanitaire mondiale, d'autant plus qu'elle aura été, pour certains, leur première fois. Pour autant, les impacts et enjeux ne se situent pas tous au niveau interpersonnel. En effet il faut aussi prendre en compte les difficultés individuelles à s'emparer pleinement de sa santé et de l'assumer, notamment en matière de suivi ou d'accompagnement médical ou médicosocial. Si les professionnels de santé restent accessibles, il est peut-être moins facile de programmer un rdv gynécologique ou de dépistage IST. Même s'il est de la responsabilité des parents de mineurs d'accompagner au mieux leurs enfants pour qu'ils gagnent en autonomie, ce sujet important

est lui aussi mis à mal, car moins au cœur des préoccupations en regard de l'actualité médiatique COVID, et des priorités des services de santé.

Cependant il faut y porter une attention particulière, car crise sanitaire COVID ou pas, tous les jours, des jeunes deviennent actifs sexuellement, ont besoin d'une première consultation gynécologique, d'un dépistage, d'une prescription de contraceptif, d'orientation et d'informations... L'accès à la santé et aux soins n'est pas toujours compatible avec des reports et c'est le cas en matière de vie affective et sexuelle.

Être jeune aujourd'hui en période de crise du COVID19 est vraiment une situation inédite et impactante pour les jeunes en 2020. Même si le contexte est délicat ou difficile, il faut être attentif et bienveillant envers eux. En faisant preuve d'un minimum d'empathie, on s'accordera à dire qu'il est certainement complexe de gérer des risques d'infection au coronavirus, qui se surajoutent aux problématiques de contraception et d'IST dans une période de découverte et d'apprentissage de sa propre vie affective et sexuelle.

MA VIE EN DROIT

RESPECTER LES DIFFERENCES, C'EST AUSSI, RESPECTER LA LOI.

Carole, Enrick et Estelle se retrouvent un samedi autour d'un pot. Cela faisait bien longtemps que les trois amis n'avaient pas pris le temps de se retrouver. Carole est tout heureuse de leur raconter qu'elle s'est associée avec Michel et qu'elle est maintenant cheffe d'entreprise. Mais devant le visage triste d'Estelle, elle se tait et lui demande ce qu'il se passe.



© Masha/AdobeStock



© MyCreative/AdobeStock

Cette dernière lui répond qu'elle est amoureuse, ce qui, selon Carole devrait être plutôt une bonne nouvelle ! Carole connaît son amie depuis longtemps, Estelle a eu beaucoup de mal à reconnaître et assumer son homosexualité, c'est encouragée par l'amitié et la bienveillance de Carole qu'elle y est parvenue mais elle n'avait encore jamais eu de relation sérieuse.

Un propriétaire au comportement choquant et hors-la-loi

Estelle leur raconte qu'il y a quelques mois elle a rencontré Manon et qu'elles ont eu un coup de foudre. Elle n'en avait pas parlé à ses amis car elle attendait le bon moment, et la semaine dernière elles ont trouvé l'appartement de leurs rêves, l'occasion de faire une grande fête entre amis pour célébrer leur installation et leur amour. Tout était prêt, elles avaient fait la visite, avaient été sélectionnées par le propriétaire, avaient rempli le dossier, mais au moment de signer le bail, le propriétaire leur a demandé laquelle des deux dormirait dans la grande chambre, elles ont souri timidement et lui ont répondu qu'elles y dormiraient toutes les deux. Et là, tout a basculé. **Le propriétaire leur a dit que ce mode de vie ne correspondait pas à ses convictions ni à son éducation et qu'il refusait de louer à des « gouines* »**, sur ce il les a priées de sortir et a claqué la porte derrière elles.

Estelle était effondrée. Outre le fait de ne plus avoir l'appartement, c'est surtout la violence de la situation qui l'a marquée et touchée, elle s'est sentie rejetée, dénigrée, tout cela parce que la personne dont elle était tombée follement amoureuse était une fille, comme elle.

Enrick et Carole n'en croient pas leurs oreilles, c'est inacceptable et dégradant pour Estelle et Manon. Enrick, leur juriste

préférée, dit à Estelle qu'elle ne doit pas laisser passer un tel comportement et de tels propos. Pour lui, **il s'agit d'une discrimination* punie par la loi.**

Enrick lui dit qu'il faut prendre un rendez-vous avec Maxence, le délégué du Défenseur des droits (voir sur le Défenseur des droits la rubrique « Reportage » dans *Kezako mundi* 12, juillet-août 2017) qui intervient au sein de la même maison de la justice et du droit que lui, car c'est lui qui est compétent en matière de discrimination. Enrick et Carole promettent à Estelle de l'accompagner, elle a tant fait pour Carole, cette dernière ne se sent pas de la laisser seule.

Après du délégué du Défenseur des droits...

Le jour du rendez-vous arrive, les trois amis se présentent devant Maxence à la maison de la justice et du droit. Estelle lui raconte son histoire, et Maxence y voit clairement une discrimination directe. Ce dernier explique que, pour qu'il y ait discrimination au sens légal, il faut que la discrimination soit fondée sur un des 22 critères et dans un des 5 domaines prévus par la loi.

En l'occurrence l'orientation sexuelle fait partie des critères et l'accès au logement est un des domaines, Estelle est donc bien victime d'une discrimination.

Que faire lorsque l'on est victime d'une discrimination ?

C'est bien, leur répond Estelle, mais cela m'avance à quoi de savoir que je suis victime, cela ne change rien. Maxence lui explique qu'il s'agit d'une infraction pénale (articles 225-1 et 225-2 du code pénal), d'un délit en l'occurrence, donc considéré comme grave aux yeux de la loi et de la société de manière générale. Elle peut donc déposer plainte au commissariat ou à la gendarmerie contre ce propriétaire qui pourrait être condamné jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende (au maximum). Estelle reste dubitative et se demande ce que ça lui apportera à elle cette plainte et surtout comment prouver la discrimination puisque tout s'est passé à l'oral.

Il est important de dénoncer ces faits lui répond Maxence, pour vous, mais aussi pour la société car le comportement de ce propriétaire, cette intolérance est inacceptable et doit être dénoncée pour éviter qu'il ne recommence. Maxence lui précise que, la concernant, si le propriétaire est poursuivi devant le tribunal correctionnel, en tant que victime elle pourra se constituer partie civile, c'est-à-dire demander réparation du préjudice subi, réparation qui prend la forme d'une somme d'argent, on parle de dommages et intérêts.

Dico

*Gouine

Il s'agit d'un synonyme, souvent péjoratif, d'une lesbienne ou femme homosexuelle.

*Discrimination

Une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère interdit par la loi (orientation sexuelle, sexe, âge, état de santé...) et dans un domaine cité par la loi (accès à un service, embauche...).

La discrimination est formellement interdite par la loi et les conventions internationales.



Et concernant ses inquiétudes sur la preuve, Maxence les comprend très bien, c'est d'ailleurs une question qui revient souvent. Mais l'avantage en matière pénale, c'est que la preuve est libre et peut se faire par tout moyen, y compris la pratique du *testing*, développée par l'association SOS Racisme. Estelle précise à Maxence que, comme le droit, l'anglais, ce n'est pas son fort et que *testing* ne lui parle pas trop. Maxence sourit et lui explique qu'il s'agit de reproduire artificiellement une situation dans laquelle il pourrait y avoir discrimination et voir comment la structure ou la personne discriminante réagit en la filmant par exemple ou en l'enregistrant. Cette méthode est reconnue par les tribunaux. Estelle pourrait, selon Maxence, avec l'aide d'Enrick et d'un autre ami, reproduire une situation similaire puisque l'appartement est toujours en location et enregistrer les propos du propriétaire qui ne risquent pas d'avoir changé en quelques jours. Avec cet enregistrement ainsi que les attestations de témoins, Estelle aurait un dossier solide.

Tout ce que Maxence lui a dit a du sens, Estelle ne ferait pas cette procédure que pour elle mais aussi pour toutes les autres

Quand y a-t-il discrimination réprimée par la loi ?

Les domaines de discrimination

- Accès à l'emploi
- Accès au logement
- Accès aux biens et services, publics et privés (par exemple l'accès à une boîte de nuit, à un bâtiment public...)
- Accès aux soins et aux services sociaux
- Éducation et formation (par exemple les conditions d'inscription ou d'admission dans une école)

Les critères

- Il y en a 22. Parmi les plus courants, on compte :
- le sexe (ex. : Je suis une femme et je gagne moins que mon collègue homme qui exerce un travail comparable et a une formation et une expérience similaires aux miennes.) ;
 - l'origine (ex. : On m'a refusé l'entrée en boîte de nuit à cause de mes origines maghrébines.) ;
 - l'apparence physique (ex. : On m'a interdit l'accès à un bus parce que j'étais trop gros.) ;
 - l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion (ex. : On m'a refusé l'accès à une salle de sport à cause de mon voile.)

victimes à venir, et peut-être que ce propriétaire pourrait changer sa mentalité si on lui expliquait qu'être homosexuel n'a pas d'incidence sur la personnalité, la sincérité et l'honnêteté des personnes. C'est décidé, telle « Batgirl » aidée de ses

« Robin », elle part en mission pour changer le monde, du moins un propriétaire peu scrupuleux !

PAR ESTELLE DEMHARTER

Cas pratique

Selon vous, sommes-nous en présence de situations discriminatoires au sens légal ?

| | OUI | NON |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 1) De nombreux concours de la fonction publique ne sont accessibles qu'aux Français. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2) Un ancien détenu cherche un emploi et se voit systématiquement refuser les postes pour lesquels il postule à cause de son incarcération alors qu'il a les compétences requises. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3) Thierry dépose sur un site de rencontre une annonce excluant les femmes grosses à lunettes ainsi que les personnes âgées de plus de 40 ans. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4) Jérémie, employeur, cherche un(e) vendeur(se) de plus de 1m75 pour sa librairie. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5) Un réalisateur recherche un homme pour jouer le rôle de Johnny dans son nouveau film. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Solution :

- 1) Non, il s'agit d'une mesure inscrite et autorisée par la loi, donc non discriminatoire.
- 2) Non, bien que la personne puisse se sentir discriminée et soit victime de préjugés, l'incarcération ne constitue pas un critère de discrimination.
- 3) Non, il ne s'agit pas d'une discrimination puisque cela concerne la vie privée (choix du partenaire amoureux) et non un des domaines de discrimination prévus par la loi. Distinction entre le ressentiment, l'injustice et la discrimination au sens légal. Tout comportement discriminatoire n'est pas une discrimination prohibée.
- 4) Oui, il s'agit d'une discrimination sur le critère de l'apparence physique interdite par la loi. On parle de discrimination indirecte lorsqu'une disposition, un critère, une pratique apparemment neutre, est susceptible d'avoir le même impact qu'une discrimination directe et d'entraîner un effet défavorable pour une personne ou un groupe de personnes en raison d'un critère prohibé par la loi à moins que ce critère ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés. Ex. : Si une taille spécifique est indispensable pour exécuter le travail, il ne s'agit pas d'une discrimination indirecte.
- 5) Non - Une distinction sur le sexe des candidats est autorisée « lorsque l'appartenance à l'un ou l'autre sexe constitue, conformément aux dispositions du Code du travail ou aux lois portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique, la condition déterminante de l'exercice d'un emploi ou d'une activité professionnelle. » (article 225-3 du code pénal) Ainsi, sont autorisées les offres d'emploi visant exclusivement un public féminin ou masculin lorsque l'emploi porte sur l'un des métiers suivants (article R 1142-1 code du travail) : mannequin chargé de présenter des vêtements et accessoires, modèle, artiste amené à interpréter un rôle masculin ou féminin.

Plaidoyer pour un droit à l'espoir - De la cour d'assises à la banlieue. Le dialogue singulier d'une juge avec les jeunes des quartiers



Au contact de personnes ayant commis des actes criminels, l'auteure, Isabelle Rome, n'a de cesse depuis trente ans d'essayer de comprendre comment ces personnes sont passées à l'acte. Elle œuvre également pour les droits des femmes, la prévention de la délinquance et la réinsertion. Dans ce livre, elle nous parle de ces jeunes dits « de banlieue », de son dialogue avec eux et les personnes qui les accompagnent au quotidien (enseignants, personnels associatifs et culturels...). En ces temps où le terrorisme fait rage, ils se sentent souvent montrés du doigt, stigmatisés. Voilà pourquoi elle a souhaité leur donner la parole. Le livre s'articule autour de dix axes, dont le sentiment d'appartenance sociale, le fait religieux et la laïcité ou encore la place des filles et le respect des droits des femmes. Outre ce travail de dialogue et de documentation poussé, elle propose des pistes de réflexion pour permettre à ces jeunes et à la société en général d'espérer. Elle milite en effet ici pour la naissance d'un nouveau droit fondamental : le droit à l'espoir pour tous.

L'auteure, qui est-elle ?

Isabelle Rome est aujourd'hui haute fonctionnaire en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes au ministère de la Justice. Auparavant, elle était présidente de la cour d'assises (juridiction chargée de juger les crimes), auprès de la Cour d'appel de Versailles. Le système judiciaire, elle le connaît donc bien, puisqu'elle exerce depuis de nombreuses années, depuis son entrée en fonction en tant que juge de l'application des peines à Lyon alors qu'elle n'était âgée que de 23 ans (elle était alors la plus jeune juge de France).



Pour en savoir plus : <https://www.enrickb-editions.com/plaidoyer-pour-un-droit-a-l-espoir>
Plaidoyer pour un droit à l'espoir - De la cour d'assises à la banlieue.
 Le dialogue singulier d'une juge avec les jeunes des quartiers, Isabelle Rome, Enrick B. Éditions, 15,95 €, 200 pages

Alternance entre expériences en entreprises et cours, c'est le pari qu'ont fait nos trois héros :

ADRIEN, se lance dans la cuisine ; **MARC**, du même âge, s'intéresse à l'électronique et **AURIANE**, veut devenir comptable !

SAISON 1 / EPISODE 1 La rentrée



- . Stress et défi pour ADRIEN
- . un métier-passion pour MARC
- . AURIANE dans la cour des grands.

ADRIEN panique à bord, notre passionné de cuisine n'a pas encore trouvé d'entreprise pour l'accueillir comme apprenti ! En attendant, il va quand même au CFA. Il a 3 mois pour convaincre un patron.

MARC il a choisi de tenter un bac pro systèmes électroniques, avec une alternance sous statut scolaire en lycée professionnel, il va pouvoir multiplier les stages.

AURIANE En classe de BTS comptabilité, elle arrive d'un bac STG, et se retrouve avec des S et des ES. Certains sont en formation initiale, avec seulement un stage en entreprise cette année. on verra ce qui Marche le mieux !

INFOS

Trouver un patron, ce n'est pas simple, quelque soit le niveau d'étude / En apprentissage on dispose d'un délai de 3 mois après le début de sa formation pour dénicher un contrat.

Alors on ne perd pas espoir !

SAISON 1 / EPISODE 2 Premier pas, première paie



- . ADRIEN cherche le bon tempo
- . Petite déception pour MARC
- . La future comptable doit mieux gérer son argent

ADRIEN Travailler jusque'à 23H pendant un mois, puis reprendre des horaires « normaux » pour le CFA, le rythme est dur à encaisser. **MARC** Mince... finalement pas de salaire, puisque comme stagiaire, il a juste une « gratification ». Heureusement ça veut aussi dire carte étudiante, avec des réductions ciné.

AURIANE Ah la vie étudiante, mais les absences en cours sont douloureuses... En tant qu'apprentie et salariée, la présence en classe est obligatoire, sinon il y a retenue sur salaire.

SAISON 2 / EPISODE 1 Retour en forme



- . ADRIEN : la fatigue se fait sentir
- . Les choses se précisent pour MARC
- . AURIANE doit trouver sa place

ADRIEN Passer l'été à travailler quand les copains du lycée sont à la plage, ça fait mal ! 5 semaines de congés sur l'année, c'est peu ...

MARC Après une année de seconde à explorer une famille de métiers, c'est le moment de confirmer sa spécialité. Ce sera l'option C, « Réseaux informatiques et systèmes communicants ».

AURIANE Les cours se passent bien, mais l'ambiance dans l'entreprise est parfois tendue : les collègues prennent pas toujours la chose au sérieux.

SAISON 2 / EPISODE 2 DIPLOME EN VUE



- . Mission accomplie pour ADRIEN
- . Tout roule pour MARC
- . AURIANE a son diplôme et de l'expérience

ADRIEN Deux ans à travailler et à étudier vont être évalués par le contrôle continu et des épreuves difficiles du CAP, comme la préparation de plusieurs plats en temps limité. c'est le moment de se souvenir du rythme du restaurant.

MARC Des stages dans plusieurs entreprises, pour avoir plusieurs manières de travailler, ça passionne MARC.

AURIANE Les résultats sont tombés : elle a son BTS ! Même si les étudiants en formation initiale sont plus performants aux examens, il apparaît que les alternats vont faire la différence sur le marché du travail grâce à leur expérience.

Après un CAP, on peut entrer à 100% dans le monde du travail ou continuer en Bac professionnel, qu'on prépare alors en deux ans. Et ensuite tout est permis : travailler poursuivre dans l'enseignement supérieur.

SAISON 3 / EPISODE 1 NOUVEAUX DÉPARTS



- . ADRIEN se lance
- . Nouveau défi pour MARC
- . AURIANE, il ne faut jamais dire jamais

SAISON 3 / EPISODE 2 TOUT S'ENCHAÎNE !



- . ADRIEN est un vrai pro
- . MARC bachelier
- . AURIANE comme un poisson dans l'eau

SAISON 3 / LE FINAL UNE NOUVELLE AVENTURE



- . ADRIEN, un vrai chef
- . MARC : continuer ou pas ?
- . AURIANE : ça démarre bien !

ADRIEN a hésité à rejoindre un lycée professionnel pour enchaîner sur un Bac Pro, mais finalement il se lance directement sur le marché du travail. il débute CDD dans un restaurant de son quartier.

MARC Objectif Bac, à ne pas rater !

AURIANE En terminale, elle était lassée des études, mais son BTS en alternance l'a reboostée. Alors pourquoi ne pas continuer en Licence pro ? Comme apprenti évidemment !

ADRIEN est embauché en CDI ! Le passage par le CAP a payé : son patron le considère comme un cuisinier expérimenté.

MARC Pas peu fier, MARC a décroché son Bac avec Mention. les gratifications de ses stages qu'il a mises de côté, vont lui permettre de prendre des vacances bien méritées.

AURIANE La licence Pro se passe bien : trois semaines en entreprise, trois semaines à la fac, grâce à l'expérience du BTS, le rythme est vite pris et les résultats au rendez-vous.

ADRIEN Toujours autant de plaisir en cuisine, et l'envie de découvrir d'autres restaurants, grâce à un CV qui s'allonge progressivement.

MARC. Un petit boulot d'été a montré à MARC qu'il avait encore des choses à apprendre : il envisage un DUT, un BTS ou une licence pro, avec de l'alternance, pour ne pas perdre le contact avec le monde du travail.

AURIANE L'entreprise où elle était en alternance lui propose un CDI : logique pour l'employeur, qui a passé du temps à la former à sa manière.

VOTRE IMPLICATION COMPTE

ENSEMBLE NOUS SOMMES **MARINS**



REJOIGNEZ L'ÉQUIPAGE
ETREMARIN.FR



hess **fr** SHEN | 130 008 889 - Océa Photo : Christopher Anderson / Magnum Photos.

MARINE NATIONALE

A LA FOIS RECRUTEUR ET FORMATEUR DES JEUNES

Seule armée à opérer à la fois dans les milieux maritime, subaquatique, aérien, terrestre et cyber en mettant en œuvre des équipements de haute technologie, la Marine doit disposer d'un large panel de savoir-faire. Générer ces compétences impose un modèle fondé sur une progression professionnelle continue et une organisation performante, adossée à trois grandes zones géographiques regroupant 6 écoles et 14 centres de formation et de transformation spécialisés.

En formant tous les marins recrutés, quel que soit leur niveau d'études, dans l'ensemble de ses métiers, la Marine est un acteur majeur de la formation.

LES TEMPS DE LA FORMATION

Ouverte à tous, la Marine recrute et forme chaque année plus de 3 500 femmes et hommes de niveau 3e à Bac+5, âgés de 16 à 30 ans, dans plus de 50 métiers. Animée par le besoin constant et permanent de recruter, elle est un acteur majeur de la cohésion nationale et de l'emploi des jeunes, auxquels elle propose des contrats de 1 à 10 ans et des formations tout au long de leur carrière de marin.

La génération des compétences des marins commence avant le recrutement et se poursuit par la formation initiale, les entraînements et la mobilité fonctionnelle dans les emplois occupés. Elle n'est pas uniquement liée à la phase de formation initiale mais est le fruit d'un continuum cohérent sur l'ensemble de la carrière des marins.

EN AMONT DE L'ENGAGEMENT

Pour amarrer les jeunes, la Marine développe, avec l'Éducation nationale et l'enseignement supérieur, des partenariats de type : Bac Pro ou BTS Marine, cursus bi-diplômant, bourses et stages.

APRÈS LE RECRUTEMENT

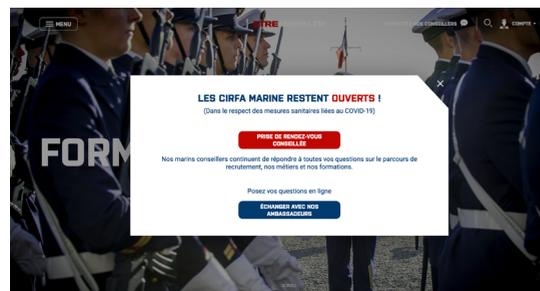
L'ensemble des 3 500 jeunes Français recrutés chaque année bénéficient d'une formation initiale qui, en fonction des métiers, varie de quelques semaines à plusieurs mois.

TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE

L'expérience, l'entraînement et la formation continue sont au cœur de la politique des ressources humaines de la Marine et constituent trois éléments fondamentaux de la vie des marins.

POUR TOUTE LA VIE

Les qualifications des marins sont reconnues et sont très prisées à l'extérieur. Aujourd'hui le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) reconnaît 55 titres pour la Marine.



REJOIGNEZ L'ÉQUIPAGE **ETREMARIN.FR**

LA FORMATION INITIALE

ÉCOLE DES MOUSSES

Ouverte à tous, l'École des mousses incorpore et forme des jeunes gens, âgés de 16 à 18 ans, qui souhaitent entrer rapidement dans la vie active et devenir matelots au sein des équipages de la Marine. Les mousses sont accueillis pendant une année scolaire (de septembre à fin juin) sur deux sites : au Centre d'Instruction Naval de Brest et sur le site de Querqueville à Cherbourg-en-Cotentin.

L'École des mousses dispense un enseignement essentiellement pratique et propose un encadrement professoral et militaire de grande qualité. A terme, les élèves acquièrent un brevet élémentaire de mousse ; ils peuvent alors signer un premier contrat de 4 ans comme matelot de la flotte.

ÉCOLE DES MATELOTS

L'École des matelots forme les jeunes français qui font le choix de s'engager dans la Marine comme volontaires (VLT) ou quartier maître de la flotte (QMF). La formation de VLT et QMF s'effectue à Toulon (Pôle écoles méditerranée de St Mandrier ou Base Aéronavale de Hyères), à Cherbourg (Ecole des fourriers de Querqueville) et à Lorient, suivant leur spécialité. D'une durée de 5 semaines, la formation initiale permet aux nouveaux engagés de développer les connaissances nécessaires dans les domaines militaires, maritimes et de la sécurité. Pour les QMF la formation initiale est complétée par une formation métier de 4 à 6 semaines qui les prépare à leur premier emploi au sein de la Marine.

ÉCOLE DE MAISTRANCE

École des métiers de la Marine, l'École de maistrance incorpore et forme les futurs officiers mariniens. Elle leur permet d'acquérir les compétences initiales indispensables aux fonctions de cadres dans la Marine et de marins d'Etat. La formation des maistranciers s'effectue tout au long de l'année et concerne 4 promotions d'élèves réparties sur deux sites : l'un au Centre d'Instruction Naval de Brest et l'autre au Pôle écoles méditerranée de Saint-Mandrier dans le Var (83).



La formation comprend deux étapes consécutives : une formation initiale militaire et maritime d'officier marinier (4 mois) et une formation de technicien-chef d'équipe pouvant aller de 6 à 10 mois selon le métier choisi. <https://www.etremarin.fr/metiers-et-formation/formations/ecole-de-maistrance>

ÉCOLE NAVALE

Grande école militaire de la mer, l'École navale assure la formation initiale de tous les officiers de la marine : les officiers de carrière, les officiers sous contrat, et les futurs officiers qui postulent en interne. Les officiers ont vocation à tenir des fonctions de commandement, de management et d'expertise au sein des unités opérationnelles (navires de combat, sous-marins, flottilles de l'aéronautique navale, commandos marine) ou des états-majors. Pour assurer sa mission et former les futurs chefs de la Marine, l'École navale bénéficie d'atouts majeurs comme son institut de recherche l'IRENav, son pôle de formation au leadership opérationnel et son centre de formation maritime.

LA FORMATION CONTINUE

Dans un environnement où les évolutions technologiques transforment la société et les équipements, la Marine bâtit et développe de nombreux cursus de formation personnalisés (cursus accélérés adaptés aux acquis académiques) et innovants (e-learning, réalité augmentée, téléformation, etc.).

Si la Marine accompagne le marin tout au long de sa carrière en lui proposant un large éventail de formations, le marin reste au cœur du dispositif. Il est l'acteur de son accession à de nouvelles compétences, fonctions et responsabilités.

L'ÉVOLUTION AU SEIN DE LA MARINE

Il est demandé à chaque marin d'accroître tout au long de sa carrière ses compétences par l'entraînement et la formation continue et ainsi d'accéder à des responsabilités supérieures, d'encadrement et d'expertises techniques et opérationnelles.

La majorité de ces formations permet d'accéder à une équivalence de diplôme civil du BEP au BAC +5, directement ou dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

ÉCHANGEZ AVEC DES MARINS

Pour tout savoir sur les prérequis, le parcours de recrutement, les évolutions possibles, la diversité des métiers proposés, etc., de nombreux marins sont disponibles pour répondre à vos questions : Sur [etremarin.fr](https://www.etremarin.fr) dans l'espace « échanger avec un ambassadeur » pour en savoir plus sur les parcours de recrutement en fonction des spécialités choisies et voies d'accès



Posez toutes vos questions aux marins ambassadeurs en ligne sur [etremarin.fr](https://www.etremarin.fr) : https://www.etremarin.fr/echanger-avec-nos-ambassadeurs?app_data=/app/home

myjobglass

RECHERCHER SE CONNECTER

223 résultats

Disponibilité immédiate

| Nom | Marine Nationale | Fonction | Profil |
|-----------------|------------------|--|----------------|
| Hubert | MARINE NATIONALE | Chef de projet et expert en cybersécurité | VOIR LE PROFIL |
| Léa | MARINE NATIONALE | Officier de marine - domaine des opérations aéro-navales | VOIR LE PROFIL |
| François-Xavier | MARINE NATIONALE | Référent en cybersécurité | VOIR LE PROFIL |
| Jean-Pierre | MARINE NATIONALE | Ingénieur exploitation maintenance sur sous-marins nucléaires, chargé de pr... | VOIR LE PROFIL |

D.E.M.A.I.I.N ÉDITION NATIONALE

p24 Un rendez-vous spatial en orbite

1797 - novembre 2019 - 200 pages

Collège - Lycée - Voie Professionnelle

OCTOBRE 2019

D.E.M.A.I.I.N ÉDITION NATIONALE

p18 8 objets connectés

1798 - décembre 2019 - 200 pages

Collège - Lycée - Voie Professionnelle

NOVEMBRE 2019

D.E.M.A.I.I.N ÉDITION NATIONALE

p22 Citoyenneté ANMOR : les lycées engagés pour le climat

1799 - janvier 2020 - 200 pages

Collège - Lycée - Voie Professionnelle

DÉCEMBRE 2019

D.E.M.A.I.I.N ÉDITION NATIONALE

p10 à 19 Dossier Bac Bac 2020 - Horizons 21 Dossier Social étudiant Parcoursup Calendrier 2020

1800 - février 2020 - 200 pages

Collège - Lycée - Voie Professionnelle

JANVIER 2020

D.E.M.A.I.I.N ÉDITION NATIONALE

p4 Les enjeux du Big Data

1801 - mars 2020 - 200 pages

Collège - Lycée - Voie Professionnelle

FÉVRIER 2020

D.E.M.A.I.I.N ÉDITION NATIONALE

READING IS MY FAVORITE SPORT

1802 - avril 2020 - 200 pages

Collège - Lycée - Voie Professionnelle

MARS 2020

D.E.M.A.I.I.N ÉDITION NATIONALE

ÉCLAIRAGE **FAUSSE** **SAVANT LA FORTUNE**

1803 - mai 2020 - 200 pages

Collège - Lycée - Voie Professionnelle

AVRIL 2020

D.E.M.A.I.I.N ÉDITION NATIONALE

ÉCHOS **LIENS** **ALLES ENSEMBLE**

1804 - juin 2020 - 200 pages

Collège - Lycée - Voie Professionnelle

MAL 2020

D.E.M.A.I.I.N ÉDITION NATIONALE

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

1805 - juillet 2020 - 200 pages

Collège - Lycée - Voie Professionnelle

JUIN 2020

D.E.M.A.I.I.N ÉDITION NATIONALE

SAVANT LA FORTUNE **ÉCHOS** **ÉCLAIRAGE**

1806 - septembre 2020 - 200 pages

Collège - Lycée - Voie Professionnelle

SEPTEMBRE 2020

D.E.M.A.I.I.N ÉDITION NATIONALE

SAVANT LA FORTUNE **ÉCHOS** **ÉCLAIRAGE**

1807 - octobre 2020 - 200 pages

Collège - Lycée - Voie Professionnelle

OCTOBRE 2020

D.E.M.A.I.I.N ÉDITION NATIONALE

Art. 11 :

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sans à reprocher de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

1808 - novembre 2020 - 200 pages

Collège - Lycée - Voie Professionnelle

NOVEMBRE 2020

CLIQUEZ ICI POUR REDEVIR D.E.M.A.I.I.N CHAQUE MOIS
WWW.EDITIONS-EPICURE.FR